



## COMMISSION COHESION SOCIALE

### Rapport d'information de la séance du 8 février 2022

---

Monsieur Pomatto Maire, Madame Hauck-Bernard Cheffe de service de l'action sociale et communautaire, Madame Olivia Curtet-Lachat adjointe du service, Messieurs Emile Nobs et Matthieu Forest des TSHM sont présents.

La commission Cohésion sociale s'est réunie le 8 février 2022 à la demande du Conseil administratif afin d'avoir un bilan des accueils à la ferme du Pommier par les TSHM, ainsi que sur les appartements temporaires.

Messieurs Nobs et Forest font une présentation de leur rapport.

Ils indiquent qu'il y a un fort besoin des jeunes de ces espaces de rencontre.

Ils expliquent que les parents sont également régulièrement présents.

Malheureusement la Ferme du Pommier n'est pas pensée comme une maison de quartier du fait de sa construction particulière, ce qui rend parfois le travail de surveillance des jeunes un peu plus difficile.

La question est de savoir comment les jeunes peuvent investir la ferme de manière harmonieuse.

Ils expliquent que le bilan a été finalisé fin 2021. Depuis d'autres événements sont arrivés qui ont eu un impact sur la fréquentation. La moyenne des jeunes a chuté et on est plutôt à 45-50 jeunes plutôt que 75

Il y a également une baisse de fréquentation des 8 - 11 ans certainement dûe à l'hiver car les enfants rentrent plus tôt.

Les plus âgés quant à eux en ont marre des tensions et n'ont pas envie de venir à la ferme.

Les TSHM expliquent qu'ils ont dû délaissé les rues pour un accueil à la ferme, et souhaitent retrouver un équilibre.

Sur la question des hamburgers ou hot dogs du vendredi soir, ils expliquent que c'est une action traditionnelle des maisons de quartier de préparer des repas. Ils sont faits avec un petit groupe de jeunes. En ce moment du fait de la crise sanitaire se sont plutôt des snacks du genre kebabs, raclette, Burgers ou hot-dogs.

En ce qui concerne la fréquentation de la ferme Pommier par les jeunes, Nous sommes informés que 80% des jeunes sont du Grand-Saconnex et que les 20% restants sont partagés, entre le Petit-Saconnex, Meyrin, Ferney et les Pâquis.

Messieurs Nobs et Forrest alertent sur les besoins des jeunes d'un autre lieu accueil, et de leur besoin de valorisation.

Face aux violences, ils restent vigilants, et ils ont des rencontres avec la brigade des mineurs, dialoguent avec les jeunes, et travaillent en relation avec les autres institutions.

Madame Hauck fait un bilan positif de la ferme du Pommier.

Elle apporte des pistes et perspectives qu'il faut améliorer la collaboration entre TSHM et collaborateurs du service.



Il y a par exemple un travail à faire avec le public qui vient au théâtre.

Le dispositif était prévu pour 50 jeunes, alors quand il y en a 90 c'est compliqué car les TSHM passent leur soirée à courir après tout le monde. La Ferme Pommier n'est pas un lieu idéal pour accueillir autant de jeunes et proposer des activités de manière sereine et cadrée.

A la question sur la présence des enfants de 7 à 11 ans alors que normalement la ferme doit être accessible à partir de 12 ans, le Maire explique qu'ils ne peuvent pas empêcher les enfants de venir, toutefois ils réfléchissent à la mise en place d'une convention avec les parents, ou éventuellement avec les associations de parents.

La présidente remercie les intervenants pour leurs présentations et explications.

Madame Curtet-Lachat nous informe concernant les appartements temporaires.

Le partenariat avec SwissLife qui disposait d'un 4 pièces et un 3 pièces, s'est conclu en fin d'année 2021.

Les documents juridiques permettent d'avoir un cadre pour bénéficier de l'appartement. Il y a donc un contrat de bail et un contrat d'accompagnement social qui dure 9 mois.

Les appartements sont actuellement en phase de travaux de rafraîchissements et d'aménagement (ils sont meublés sommairement pour le côté tremplin).

Les locataires pourront entrer le 15 mars 2022.

Des demandes de dons et fonds pour l'ameublement et les frais de peinture ont été faites, et Madame Curtet-Lachat indique qu'ils sont toujours en recherche de meubles et d'électroménagers.

Elle indique que c'est le service de l'action sociale qui choisit les familles qui pourront bénéficier de ces logements.

Personnes ou familles à l'hospice mises à part, ce sont le plus souvent des personnes en emploi qui sont privilégiées.

Mme Hauck fait une présentation du rapport rendu au département de la cohésion sociale du canton.

Elle indique qu'ils ne bénéficieront pas des mêmes ressources financières en 2022 pour l'été au Pommier. Bien que les résultats de l'édition aient démontré que cela avait du sens, les finances de 2022 seront plus modestes.

Les commissaires ont pu poser toutes les questions nécessaires à leur compréhension.

Il s'agit d'une séance d'information.

La commission remercie Monsieur le Maire, Madame Hauck, et Madame Curtet-Lachat pour leurs présentations et explications.

Le Grand-Saconnex, le 8 février 2022.

Pascale ANDRIS BEAUBRUN  
Rapporteur



**GROUPE DE TRAVAIL « PLACE DE CARANTEC »**

**Adaptations et modifications du PLQ – Maîtrise d’Ouvrage - Affectations**

---

Le groupe de travail « Place de Carantec » s’est réuni le 1<sup>er</sup> mars 2022 afin de faire un point de situation sur les adaptations et modifications du PLQ Carantec, en présence des représentants de Swisslife. Lors de la deuxième partie, en présence des représentants de la Fondation Communale pour le logement, il a été question de choisir une option pour la maîtrise d’ouvrage du bâtiment C (réalisation et exploitation) et de réfléchir aux différentes options possibles en termes de logements seniors et étudiants.

Le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2021 est adopté à l’unanimité.

La bienvenue à l’assemblée ainsi qu’à M. Hervé Corne, directeur du développement chez Swisslife, M. Philippe Papaux, chef de projet chez Swisslife et Mme Jessica Graça, asset manager a été souhaitée. La parole a été passée à Monsieur Cédric Zurn, chef de projet Carantec et à Monsieur Christian Exquis, assistant à maîtrise d’ouvrage pour la Commune du Grand-Saconnex.

Monsieur Exquis a rappelé que la procédure d’opposition du PLQ a mis en évidence certains griefs et qu’après analyse, il a été décidé de procéder à différentes adaptations et modifications du PLQ, ceci en parallèle avec les résultats de l’analyse réalisée par Latitude Durable sur la transition écologique.

De novembre 2021 à février 2022, plusieurs études ont été mises en œuvre et sont présentées à l’assemblée :

- Dimensionnement du stationnement
- Réduction du parking en sous-sol
- Rampe et interface TNGS
- Aménagement des espaces extérieurs

Une nouvelle procédure d’opposition est prévue en juin 2022. Les différentes étapes devraient permettre d’obtenir un PLQ en force fin 2022.

En deuxième partie de séance, le président souhaite la bienvenue aux représentants de la Fondation Communale pour le logement, M. Pierre-Yves Comte, et M. Marcel Monney. Il est rappelé que le projet leur avait déjà été présenté le 16 juin 2021. Monsieur Michel Pomatto, vice-président de la Fondation assiste à la séance.

Monsieur Cédric Zurn passe en revue rapidement les slides présentés lors du dernier GT Carantec du 9 novembre 2021 concernant les options possibles pour la réalisation et l’exploitation du bâtiment C :

Option 1 :

La Commune du Grand-Saconnex réalise et exploite le bâtiment C. Elle conserve le bâtiment dans son patrimoine financier

Option 4bis :

La Commune du Grand-Saconnex cède un droit de superficie et permanent (DDP) à la Fondation Communale du Logement, avant le début du chantier, sur la parcelle dévolue au bâtiment C. La Fondation Communale du Logement réalise et exploite le bâtiment C

Les commissaires ont eu l'opportunité de faire leurs remarques et de poser toutes leurs questions, auxquelles les réponses utiles ont été apportées.

La fondation est prête à étudier la faisabilité du projet moyennant des éléments d'information complémentaire qui lui seront communiqués.

Le présent rapport est accepté par 5 pour et 3 abstentions.

Le Grand-Saconnex, le 1<sup>er</sup> mars 2022

Laurent JIMAJA, rapporteur